

# INFO REpondant.E.S

## Comité du 14 novembre 2022

### Cotisations bis

Merci à ceux qui ont déjà versé leurs cotisations et à ceux qui vont le faire prochainement. Si vous n'êtes pas sûrs des années de cotisations, vous pouvez mettre un petit mail à notre secrétaire : [bernard.carmen@websud.ch](mailto:bernard.carmen@websud.ch) qui vous répondra volontiers.

*PS : pour l'offre du SER (pour les nouveaux) et de la SPFF (pour fidélité – cotisants depuis 10 ans consécutivement) les fr. 60.- sont à déduire directement du montant !*

### RDV médicaux

Vous avez peut-être reçu par votre direction d'école l'information suivante :

1. En cas de visite médicale sur le temps de classe, l'enseignant-e doit fournir un certificat médical attestant que le rendez-vous ne peut pas être pris à un autre moment.
2. Ce certificat ne donne droit qu'à une seule unité de congé payé.

Nous nous sommes renseignés auprès de la juriste de la DFAC qui répond ceci :

La directive du Service du personnel de l'Etat dit que la visite médicale (simple ou répétitive) doit être fixée si possible durant le temps libre. Toutefois, en cas d'impossibilité, une heure au maximum (temps de déplacement inclus) de visite médicale compte comme temps de travail jusqu'à concurrence de la durée ordinaire d'une journée de travail (max. 8h24). Le don du sang est assimilable à une visite médicale.

Pour des raisons de gestion administrative, cette directive ne s'applique pas au personnel enseignant. Cela signifie qu'il n'y a pas de déduction de salaire si la visite médicale dure plus d'une heure.

Par contre, il est rappelé que la visite médicale doit être fixée en dehors du temps d'enseignement. Si cela n'est pas possible, les directions d'école peuvent exiger un certificat médical attestant que le rendez-vous n'était pas déplaçable, ou discuter avec l'enseignant-e afin de vérifier ce fait. Lorsque la direction d'école valide le rendez-vous médical, le Service des ressources ne fait aucune déduction de salaire.

### D'accord, pas d'accord

Cette brochure pédagogique (**gratuite** et en **téléchargement libre**) est un outil pour parler du consentement. Ce dépliant permet d'habituer les enfants à exprimer leur accord, leur désaccord et surtout à demander l'accord d'autrui.

L'association **MILLE SEPT SANS** souhaite de tout cœur que ce projet soit diffusé à large échelle et qu'il soit affiché dans toutes les salles de classes des écoles primaires, accueils extra-scolaires et chambres d'enfants du canton de Fribourg. (**public cible : enfant 5-10 ans**) <https://milleseptsans.ch/kids/>



## **Formation continue/HEP**

La SPFF a rencontré au mois d'octobre Madame Julie Jovignot, la nouvelle Doyenne des formations continues et Madame Delphine Etienne Tomasini, Rectrice de la HEP.

Nous avons pu échanger et partager autour des besoins spécifiques des enseignant-es et notamment sur le manque de formation continue pour les Activités Créatrices Textiles. Madame Jovignot est actuellement en train de préparer un sondage pour connaître les besoins du corps enseignant. Nous attendons son projet pour la fin de l'année civile et vous inviterons à y participer.

## **FAFE devient Formation Fribourg/Bildung Freiburg**

L'année passée les délégués ont accepté que les associations deviennent plus fortes ensemble et travaillent plus étroitement sur certains dossiers. Les coprésidentes et le comité ont été suivis par des coachs professionnels pour travailler sur la stratégie à adopter et voir nos points faibles comme nos points forts. Le comité se sent maintenant prêt et a proposé à ses membres lors de l'assemblée des délégués du 7 novembre 2022 de faire un premier pas dans ce sens et de changer le nom de notre faitière (FAFE) en Formation Fribourg/Bildung Freiburg. Il y aura prochainement un nouveau logo que nous vous présenterons. Évidemment chaque association garde son indépendance et son nom.

## **Résolution ODE**

Lors de l'assemblée des délégués du 7 novembre 2022, les membres ont accepté une résolution concernant ODE et sur la collaboration et l'implication que Formation Fribourg (FAFE) souhaite avoir avec la DFAC. Elle a été transmise à la DCEQP (Délégation du Conseil d'Etat en charge des affaires du personnel).

Résolution :

*ODE est un projet voulu par le Conseil d'État et imposé par le Conseil d'État.*

*La participation des associations professionnelles a été limitée à une prise de température des avis du terrain et à un retour de consultation par écrit.*

*Formation Fribourg (FAFE) aurait largement souhaité être associée à l'élaboration du projet avec un échange ouvert et une négociation sur les points litigieux.*

*Les enseignant-es et les associations professionnelles se retrouvent devant le fait accompli.*

*De plus, en communiquant sur le rôle joué par la faitière des enseignant-es, la DFAC laisse entendre que les associations professionnelles souscrivent au projet tel qu'il a été décidé par le Conseil d'État, ce qui n'est malheureusement pas le cas.*

*Formation Fribourg (FAFE), réunie en assemblée le 7 novembre 2022, demande à être consultée et associée dans l'élaboration des projets touchant au statut des enseignant-es du canton de Fribourg.*

*Il s'agit non seulement d'être informé des projets, mais aussi d'y apporter les éclairages du terrain et, le cas échéant, de pouvoir négocier les points contestés avant la décision finale.*

*Formation Fribourg (FAFE) demande que, dorénavant, la DFAC communique clairement sur l'implication et les positions des associations professionnelles : une présentation n'est pas une négociation.*

*Enfin, Formation Fribourg (FAFE) demande à la DFAC qu'un bilan d'ODE soit effectué auprès des directions des écoles et des associations professionnelles durant l'année scolaire 2025-26 (bilan groupe A).*

**Si vous avez besoin de clarifications, n'hésitez pas à prendre contact avec les coprésidentes ou le représentant de votre arrondissement ou groupement !**